

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

États financiers
31 mars 2006
(en milliers de dollars)

Le 19 mai 2006

Rapport des vérificateurs

Au Commissaire en chef et aux commissaires du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains** au 31 mars 2006 et les états des résultats de fonctionnement, de l'évolution de l'excédent des actifs financiers sur le passif, du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 2006 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de l'évolution de l'excédent de ses actifs financiers sur son passif et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Bilan

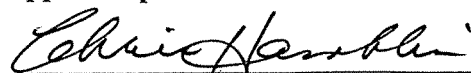
31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
Actif		
Actifs financiers		
Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds (note 8)	8 296	12 165
Comptes débiteurs (note 3)	5 008	5 382
	<u>13 304</u>	<u>17 547</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 120	1 241
Salaires	1 290	2 770
Congés annuels et heures supplémentaires	2 639	2 041
Revenus reportés (note 5)	76	312
Indemnités de cessation d'emploi (note 6)	5 610	4 982
	<u>10 735</u>	<u>11 346</u>
Excédent des actifs financiers sur le passif	<u>2 569</u>	<u>6 201</u>
Actifs non financiers (note 2)		
Autres actifs	123	155
Immobilisations corporelles (note 4)	5 309	5 713
	<u>5 432</u>	<u>5 868</u>
	<u>8 001</u>	<u>12 069</u>
Avoir du Canada		
Capital d'apport	4 941	4 941
Surplus accumulé	3 060	7 128
	<u>8 001</u>	<u>12 069</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par

 administrateur général



fonctionnaire
des finances principal

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État des résultats de fonctionnement

Exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	Inspection		Pondé- ration prévue		Recherche		Protection des produc- teurs		2006		2005	
	prévu au budget	réelle	au budget	réelle	prévue au budget	réelle	prévu au budget	réelle	prévu au budget	réel	prévu au budget	réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus												
Honoraires de services	23 486	26 023	10 177	10 634	-	-	17	17	33 680	36 674	33 671	33 671
Crédits spéciaux (note 7)	11 873	12 106	1 258	1 101	5 181	5 503	2 722	3 302	21 034	22 012	15 980	15 980
Crédits parlementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(note 7)	1 272	1 629	15	42	4 208	4 331	1 051	962	5 259	5 293	5 849	5 849
Revenus de contrats	-	-	-	-	-	-	18	33	1 305	1 704	1 919	1 919
Droits exigés pour des licences	-	-	-	-	-	-	356	392	356	392	352	352
Revenus, montant total	36 631	39 758	11 450	11 777	9 389	9 834	4 164	4 706	61 634	66 075	57 771	57 771
Charges												
Salaires et charges sociales	33 952	33 753	10 949	10 852	7 098	7 136	3 734	3 569	55 733	55 310	49 695	49 695
Loyers	2 264	195	473	421	901	902	215	213	3 853	3 731	3 717	3 717
Déplacements	2 441	1 766	614	411	448	370	465	246	3 968	2 793	2 450	2 450
Réparations et fournitures	1 798	1 303	510	290	828	705	175	100	3 311	2 398	2 377	2 377
Amortissement	1 517	1 322	326	262	549	485	131	105	2 523	2 174	1 857	1 857
Services professionnels et spéciaux	871	792	269	198	315	279	723	546	2 178	1 815	1 788	1 788
Communications	675	485	248	160	187	139	171	94	1 281	878	904	904
Autres charges	(2 679)	919	(624)	44	(937)	60	(971)	21	(5 211)	1 044	497	497
Charges, montant total	40 839	42 535	12 765	12 638	9 389	10 076	4 643	4 894	67 636	70 143	63 285	63 285
Perte nette de l'exercice	4 208	2 777	1 315	861	-	242	479	188	6 002	4 068	5 514	5 514

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État de l'évolution de l'excédent des actifs financiers sur le passif

Exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006 \$ Prévu au budget (non vérifié)	2006 \$ Réal	2005 \$ Réal
Perte nette de l'exercice	(6 002)	(4 068)	(5 514)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 771)	(1 771)	(2 969)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 523	2 174	1 857
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	-	(3)	(7)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	4	7
	752	404	(1 112)
Acquisition d'autres actifs	-	(123)	(155)
Utilisation d'autres actifs	-	155	237
	-	32	82
Diminution de l'excédent des actifs financiers sur le passif	(5 250)	(3 632)	(6 544)
Excédent des actifs financiers sur le passif au début de l'exercice	6 201	6 201	12 745
Excédent des actifs financiers sur le passif à la fin de l'exercice	951	2 569	6 201

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État du surplus accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
Surplus accumulé au début de l'exercice	7 128	12 642
Perte nette de l'exercice	4 068	5 514
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	<u>3 060</u>	<u>7 128</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006 \$	2005 \$
Ressources financières liées aux		
Activités de fonctionnement		
Perte nette de l'exercice	(4 068)	(5 514)
Éléments hors trésorerie inclus dans le déficit de l'exercice		
Amortissement (note 4)	2 174	1 857
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	842	654
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(3)	(7)
	<u>(1 055)</u>	<u>(3 010)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	374	(481)
Autres actifs	32	76
Passifs	<u>(1 453)</u>	<u>1 762</u>
Ressources financières nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(2 102)</u>	<u>(1 653)</u>
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 771)	(2 969)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	4	7
Ressources financières nettes liées aux dépenses en immobilisations	<u>(1 767)</u>	<u>(2 962)</u>
Ressources financières nettes affectées et variation de l'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds au cours de l'exercice		
	(3 869)	(4 615)
Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice		
	<u>12 165</u>	<u>16 780</u>
Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice		
	<u>8 296</u>	<u>12 165</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

1 Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne des grains (CCG) détient ses pouvoirs en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la Loi, la CCG a le mandat d'établir et de maintenir des normes visant la qualité du grain canadien et de réglementer la manutention du grain au Canada dans l'intérêt des producteurs, et d'assurer l'approvisionnement du marché intérieur et des marchés étrangers en une denrée fiable.

En mai 2005, le Parlement a adopté le projet de loi C-40 visant à modifier la *Loi sur les grains du Canada* et la *Loi sur les transports au Canada*, obligeant le gouvernement à entreprendre un examen exhaustif indépendant de la CCG et des dispositions et du fonctionnement de la *Loi sur les grains du Canada*. Les recommandations seront présentées devant le Parlement le 1^{er} août 2006.

2 Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables ayant servi à la préparation de ces états financiers sont les suivantes :

Constataions des revenus et des charges

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par suite de la prestation de biens ou de services ou lorsqu'il se produit un événement donnant lieu à une créance. Les revenus qui ont été reçus mais qui ne sont pas encore gagnés sont présentés à titre de revenus reportés. Les revenus reportés se rapportent essentiellement aux droits exigés pour les licences reçus qui couvrent une période de 12 mois.

Sauf indication contraire, les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires continus reçus pour les dépenses liées à la nomination des commissaires adjoints par le gouverneur en conseil et les charges du Laboratoire de recherches sur les grains ont été inscrits comme revenus du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (le « Fonds renouvelable »).

Les crédits parlementaires se rapportant aux prestations de cessation d'emploi accumulées avant le 1^{er} avril 1995 et versées par la CCG ont été inscrits dans les comptes débiteurs liés au Conseil du Trésor.

Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds

L'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds correspond au montant de l'autorisation permanente du Fonds qui a été utilisé depuis l'établissement du Fonds.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont établis aux montants censés être finalement réalisés. Des provisions sont constituées à l'égard de tous les comptes dont le paiement d'intérêts ou de capital est en souffrance depuis 90 jours.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers et les immobilisations corporelles sont comptabilisés par la CCG à titre d'actifs à utiliser pour la prestation de services dans les exercices à venir. Ces actifs ne fournissent habituellement pas de ressources pour régler les passifs de la CCG, à moins qu'ils ne soient vendus.

Immobilisations corporelles

Certaines immobilisations qui étaient auparavant détenues par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ont été prises en charge par le Fonds renouvelable le 1^{er} avril 1995. Ces immobilisations ont été considérées comme un capital d'apport et comptabilisées à la valeur comptable nette estimée par l'État. Les immobilisations acquises après le 1^{er} avril 1995 sont inscrites au coût. Le produit de la cession d'immobilisations est conservé par le Fonds renouvelable.

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût est de 10 000 \$ ou plus sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

Matériel scientifique	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel opérationnel	de 5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Congés annuels

Les congés annuels et les congés compensateurs sont passés en charges au fur et à mesure que les employés cumulent des avantages selon leurs conditions d'emploi respectives et ces congés sont constatés dans les comptes du Fonds renouvelable à la fin de l'exercice, d'après les dossiers des employés.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés cumulent des indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service au gouvernement du Canada, tel qu'il est stipulé dans leurs conventions de travail. La CCG comptabilise les indemnités de cessation d'emploi que les employés ont accumulées après le 31 mars 1995. Ces états financiers ne contiennent aucune provision à l'égard des indemnités de cessation d'emploi cumulées par les employés jusqu'au 31 mars 1995. Ces indemnités représentent une obligation de la CCG qui sera financée par le Conseil du Trésor.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

Régime de retraite

Les employés de la CCG sont protégés en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au Fonds renouvelable à titre de charges sociales. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires. La législation actuelle n'oblige pas la CCG à verser de cotisations pour toute insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Intérêts sur prélèvements

Des intérêts sont imputés au Fonds renouvelable à un taux fixé par le Conseil du Trésor. Les intérêts débiteurs sont calculés tous les mois sur le solde de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds. Le Conseil du Trésor ne paie pas d'intérêts lorsque survient un excédent qui élimine la nécessité d'un prélèvement sur l'autorisation.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des revenus et des charges durant les exercices visés. Les principaux éléments des états financiers qui sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure comprennent les salaires à payer relatifs à des conventions collectives en cours de négociation, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation à l'égard des indemnités de cessation d'emploi. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimés. Les estimations de la direction font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements doivent être apportés, ces derniers sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3 Comptes débiteurs

	2006	2005
	\$	\$
Comptes débiteurs liés à des apparentés (note 11)	507	804
Tiers	5 161	4 701
	<hr/>	<hr/>
	5 668	5 505
Moins la provision pour créances douteuses	(660)	(123)
	<hr/>	<hr/>
	5 008	5 382
	<hr/>	<hr/>

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

4 Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture \$	Acquisitions \$	Cessions \$	Solde de clôture \$	Solde d'ouverture \$	Amortissement \$	Diminution \$	Solde de clôture \$	2006 \$	2005 \$
Matériel scientifique	7 045	1 604	83	8 566	4 651	1 163	83	5 731	2 835	2 394
Matériel et mobilier de bureau	981	6	17	970	926	50	16	960	10	55
Matériel opérationnel	647	20	12	655	426	62	12	476	179	221
Matériel informatique et logiciels	7 655	384	143	7 896	6 018	750	143	6 625	1 271	1 637
Améliorations locatives	4 780	55	-	4 835	3 374	447	-	3 821	1 014	1 406
	21 108	2 069	255	22 922	15 395	2 472	254	17 613	5 309	5 713

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles dont le coût historique s'élevait à 298 000 \$ et un solde d'amortissement cumulé de 298 000 \$ ont été transférés à CCG par un apparenté. La direction a établi que ces immobilisations corporelles continuent à être utilisées et qu'elles sont actuellement en exploitation.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

5 Revenus reportés

	2006	2005
	\$	\$
Report prospectif de revenus provenant de crédits (note 7)	-	219
Revenus reportés provenant de licences	74	74
Autres revenus reportés	2	19
	<u>76</u>	<u>312</u>

6 Indemnités de cessation d'emploi

La CCG offre à ses employés des indemnités de cessation d'emploi selon l'admissibilité, les années de service et le salaire en fin de carrière. Ces indemnités sont capitalisées au moyen d'une charge à payer mensuelle sur les salaires. La CCG calcule l'obligation au titre des indemnités de cessation d'emploi selon un taux estimatif de 2,25 %. Les indemnités de cessation d'emploi cumulées par les employés avant le 1^{er} avril 1995 sont financées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

	2006	2005
	\$	\$
Indemnités de cessation d'emploi au début de l'exercice	4 982	4 556
Charge de l'exercice	842	654
Indemnités versées durant l'exercice	<u>(214)</u>	<u>(228)</u>
Indemnités de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	<u>5 610</u>	<u>4 982</u>

7 Crédits parlementaires

La CCG est financée au moyen de crédits continus, de crédits spéciaux, d'une autorisation à dépenser les droits recouverts et d'une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$. La marge de crédit du Fonds renouvelable fait présentement l'objet d'un gel depuis l'exercice 2003-2004. Pour répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie céréalière tout en maintenant sa stabilité financière, la CCG a mis au point et retenu certaines solutions viables à long terme.

Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement et le bilan d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires des exercices précédents, de l'exercice en cours ou des exercices à venir. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de la CCG pour l'exercice calculés selon le financement public diffèrent des résultats de fonctionnement nets calculés selon la comptabilité d'exercice. Un rapprochement de ces écarts est présenté dans les tableaux qui suivent.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

Une réduction de 6 413 600 \$ des dépenses non spécifiques a été apportée au budget de 2005-2006, laquelle est reflétée dans les autres dépenses. Le montant total du budget attribué aux autres dépenses s'est élevé à 1 201 861 \$, compte non tenu de cette réduction.

Le coût de fonctionnement net correspond au montant total des revenus, moins les crédits spéciaux et les crédits parlementaires minorés du montant total des charges.

Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits utilisés au cours de l'exercice écoulé

	2006 \$	2005 \$
Coût de fonctionnement net	31 373	21 343
Éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant aucune incidence sur les crédits		
Report prospectif de crédits non utilisés	(219)	219
Remboursement de prestations de cessation d'emploi	519	244
Affectation bloquée, publicité	-	12
Règlement de conventions collectives	-	(119)
Surplus accumulé utilisé	(4 068)	(5 514)
	<hr/>	<hr/>
Crédits utilisés au cours de l'exercice écoulé	27 605	22 185

Crédits reçus

	2006 \$	2005 \$
Crédits spéciaux et autres crédits	22 312	16 336
Crédits parlementaires	5 293	5 849
	<hr/>	<hr/>
Crédits reçus au cours de l'exercice écoulé	27 605	22 185

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

Rapprochement des revenus provenant de crédits

	2006 \$	2005 \$
Revenus provenant de crédits spéciaux	21 000	15 000
Mandats de la Gouverneure générale	1 312	-
Budget supplémentaire des dépenses	-	891
Report prospectif de crédits non utilisés	219	-
Remboursement de prestations de cessation d'emploi	(519)	(244)
Vérification interne	-	69
Surplus du Fonds renouvelable	-	(127)
Règlement de conventions collectives	-	391
	<hr/>	<hr/>
	22 012	15 980
Crédits parlementaires	5 293	5 849
	<hr/>	<hr/>
Revenus provenant de crédits, montant total	27 305	21 829

Les ententes de financement du gouvernement fédéral avec la CCG ont doté cette dernière d'un crédit spécial de 21 000 000 \$ pour lui permettre de continuer à remplir son mandat.

Nominations

Les charges liées à la nomination des commissaires adjoints par le gouverneur en conseil sont payées à même les crédits parlementaires. Ces montants figurent dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	2006 \$	2005 \$
Salaires et charges sociales	747	669
Déplacements et déménagements	86	61
Loyers	36	29
Réparations, fournitures et charges diverses	17	11
Services professionnels et spéciaux	23	22
Communications	37	38
Indemnités de cessation d'emploi	12	4
Affranchissement et fret	4	4
	<hr/>	<hr/>
Revenus provenant de crédits parlementaires pour les charges liées aux nominations	962	838

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

Laboratoire de recherches sur les grains

Les crédits parlementaires servent à payer une partie des charges engagées par le Fonds renouvelable pour le Laboratoire de recherches sur les grains. Ces sommes sont incluses dans les états financiers et s'établissent comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 010	3 436
Déplacements et déménagements	141	138
Loyers	617	585
Réparations, fournitures et charges diverses	330	559
Services professionnels et spéciaux	101	132
Communications	55	92
Indemnités de cessation d'emploi	50	32
Affranchissement et fret	27	37
	<hr/>	<hr/>
Revenus provenant de crédits parlementaires pour le Laboratoire de recherches sur les grains	4 331	5 011
Revenus provenant de crédits parlementaires pour les charges liées aux nominations	962	838
	<hr/>	<hr/>
Total des revenus provenant de crédits parlementaires	<u>5 293</u>	<u>5 849</u>

Pour l'exercice 2004-2005, les revenus provenant des crédits parlementaires se sont établis à 6 068 000 \$. Le montant de 219 000 \$, tiré du report prospectif admissible de 5 %, provient du processus d'approbation supplémentaire de l'exercice 2005-2006.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

8 Imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable

L'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable est incluse dans les montants qui suivent :

	2006	2005
	\$	\$
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	5 610	4 982
Variations du fonds de roulement	(48)	678
Ressources liées aux activités de fonctionnement	2 734	6 505
	<hr/>	<hr/>
Total de l'imputation nette cumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable	8 296	12 165

9 Engagements en vertu de contrats de location

Des contrats de location-exploitation pour des bureaux ont été conclus principalement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Trois contrats importants expirent à la fin de l'exercice 2006-2007. Au cours des cinq prochains exercices, les versements minimaux futurs exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants :

	\$
2007	3 466
2008	342
2009	142
2010	142
2011 et par la suite	138
	<hr/>
	4 230

10 Passifs éventuels

Des réclamations ont été présentées à la CCG dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que ces réclamations sont non fondées. L'issue de ces actions en justice ne peut être déterminée à l'heure actuelle et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à l'égard de ces réclamations.

Les employés ont le droit de cumuler des jours de congés de maladie. Toutefois, ces congés ne sont pas acquis et ne sont accordés qu'en cas de maladie. Il est donc impossible d'établir de manière raisonnable le nombre de jours de congés de maladie qui devront être accordés dans les exercices futurs. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à cet égard. Les paiements de congés de maladie sont comptabilisés dans les activités de fonctionnement à mesure qu'ils sont versés.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

11 Opérations entre apparentés

La CCG est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La CCG conclut avec ces entités des opérations dans des conditions normales de concurrence et selon des conditions commerciales normales, dans le cours normal de ses activités. De plus, la CCG reçoit des services de ministères.

Services offerts par des ministères

Au cours de l'exercice, la CCG a payé un loyer et certains services professionnels à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Des cotisations patronales au régime d'assurance-maladie et aux régimes d'avantages sociaux ont également été versées par des ministères ou payées à des ministères. Les services importants ont été comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement de la CCG, comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Cotisations patronales aux régimes d'avantages sociaux	11 251	10 523
Loyers	3 585	3 577
Services professionnels et spéciaux		
Services de vérification et de comptabilité	421	310
Services-conseils	122	83
Services juridiques	150	125
Services de traduction	121	151
	<hr/>	<hr/>
	15 650	14 769
	<hr/>	<hr/>

À la fin de l'exercice, les montants suivants liés à des apparentés étaient inclus dans les comptes créditeurs et les comptes débiteurs :

	2006	2005
	\$	\$
Comptes débiteurs	507	804
Comptes créditeurs	440	924

Au cours de l'exercice 2006, des cotisations non monétaires ont été fournies à Automated Quality Testing Program, dont la juste valeur s'est établie à 5 215 \$ (29 302 \$ en 2005), pour des services financiers, des salaires, des charges sociales, l'amortissement des immobilisations corporelles existantes, des frais indirects et des charges locatives.

Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

12 Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds renouvelable consistent en comptes débiteurs et en comptes créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'exposition du Fonds renouvelable aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit liés à ces instruments financiers n'est pas importante.

13 Assurance

Conformément à la politique du gouvernement sur l'autoassurance, la CCG ne détient pas de police d'assurance.

14 Impôt sur le revenu

La CCG n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

15 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour refléter la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.